

Conseil Communautaire du 25 Septembre 2014

<b>D 2014</b>	<b>F</b>	<b>31</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>		
<b>En exercice</b>	<b>88</b>	
<b>Présents</b>	78 dossiers 1 et 2 - 77- dossiers 3 – 76 dossier 4 – 75 dossiers 5 et 6 - 74 dossiers 7 et 8 – 73 du dossier 9 – 72 dossier 10 - 71 dossier 11 – 67 dossier 12 – 61 du dossier 13 au dossier 52	
<b>Votants</b>	81 dossiers 1 et 2 – 83 dossiers 3 et 4 - 81 dossiers 5 et 6 - 81 dossiers 7 et 8 – 80 dossier 9 – 78 dossier 10 – 77 dossier 11 – 74 dossier 12 - 67 du dossier 13 au dossier 52	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, également convoqué le **19/09/2014** s'est réuni à la salle Polyvalente de CLAIRAC, en séance publique, sous la présidence de **Daniel BENQUET**.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	.....
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (jusqu'au dossier 11) – Pascal LAPERCHE jusqu'au dossier 11
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (jusqu'au dossier 3) – Emmanuel MORIZET (+ Pouvoir Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4) jusqu'au dossier 9
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU jusqu'au dossier 10
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ Pouvoir de Joël HOCQUELET à compter du dossier 3) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (+ Pouvoir de Eric BOUCHAUD)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (jusqu'au dossier 11) - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier 8) - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (à compter du dossier n°3 et jusqu'au dossier 11) – Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier n° 2) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier 2) – Josette JACQUET (jusqu'au dossier 6) – Philippe LABARDIN (+ Pouvoir de Didier DUTHEIL) – Anne MAHIEU (+ Pouvoir Charles CILLIERES à compter du dossier 3) – Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Josette JACQUET à partir du dossier 7) – Sylvie GENEAU-DE LAMARLIÈRE (jusqu'au dossier 12) – Laurence VALAY (jusqu'au dossier 12 )
<u>Mauvezin/Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Yannick LAURENT (+ pouvoir Régine POVÉDA) jusqu'au dossier 4
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	M. Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	.....
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 11) – Nicolas MINER (+pouvoir de Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 12)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT – Philippe RIGAL (à compter du dossier 3)
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant) jusqu'au dossier 12
<u>Seyches</u>	Isabelle CÉSA – André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ – Gérard MARTET
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (jusqu'au dossier n° 2) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ Pouvoir de Christophe COURREGELONGUE à compter du dossier 3) jusqu'au dossier 12

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN – Guy IANOTTO – Martine CALZAVARA du dossier 1 au dossier 2 et à compter du dossier 12 – Didier DUTHEIL - Bernard MANIER – Régine POVÉDA – Marie-France BONNEAU – Philippe RIGAL jusqu'au dossier 2 – Jacques BRO – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Joël HOCQUELET à compter du dossier 3 – Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3 - Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4 - Yannick LAURENT à compter du dossier 5 – Josette JACQUET à compter du dossier 7- Sylvie BARBE à compter du dossier 9 – Emmanuel MORIZET à compter du dossier 10 - Michel NAU à compter du dossier 10 – Pascal LAPERCHÉ à compter du dossier 12 – Maryse HERVÉ à compter du dossier 12 – Patricia GAVA à compter du dossier 12 - Laurence VALAY à compter du dossier 12 – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à compte du dossier 12 - Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12 – Caroline DELRIEU GILLET à compter du dossier 12
<u>Pouvoir de</u>	Didier DUTHEIL à Philippe LABARDIN – Régine POVÉDA à Yannick LAURENT – Eric BOUCHAUD à Alain PRÉDOUR - Charles CILLIÈRES à Anne MAHIEU à compter du dossier 3 – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT à compter du dossier 3 - Christophe COURREGELONGUE à Caroline DELRIEU-GILLET à compter du dossier 3 – Maryline DE PARSCAU à Emmanuel MORIZET à compter du dossier 4 et jusqu'au dossier 9 – Josette JACQUET à Jean-Pierre MARCHAND à compter du dossier 7 – Jean-Marc DUBAN à Nicolas MINER à compter du dossier 12
<u>Secrétaire de Séance</u>	M. Jean-Claude DERC

## Dossier n°34 -

### **AVENANT N°5 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DES ACCUEILS DE LOISIRS DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION DE FAUILLET ET DU MAS D'AGENAIS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1411-6,

Vu la délibération n°2011J05 du 20 décembre 2011, approuvant l'attribution de l'exploitation et l'animation des 4 accueils de loisirs sans hébergement pour une durée de trois ans aux différents prestataires, et approuvant les projets de contrats

Vu l'avenant n°2 aux conventions de délégation qui fixe le taux de rémunération des délégataires pour l'année 2013 en tenant compte des résultats excédentaires réalisés par les délégataires,

***Considérant, que la rencontre annuelle prévue à l'article VIII de la convention – Clause de revoyure- a eu lieu le mercredi 17 septembre, les nouveaux montants fixant le taux de rémunération du délégataire à la journée enfant, font l'objet actuellement d'un calage avec les prestataires.***

*Considérant qu'il en résulte que les montants indiqués dans la note de présentation au conseil communautaire du 25 septembre sont susceptibles d'être corrigés à la marge ; auquel cas les éventuels montants corrigés seront indiqués oralement en séance le 25 septembre 2014*

Considérant que la formule de calcul de la contribution annuelle de VGA prévue à l'article VI de la convention de Délégation de Service Public comporte une ambiguïté qu'il convient de gommer

La formule en vigueur est la suivante :

- solde versé en janvier de l'année n+1 : (effectifs réels n X forfait de rémunération voté par le Conseil Communautaire) – (acompte n°1+acompte n°2) – participation des familles

La formule corrigée à appliquer dès la contribution 2014 et jusqu'à la fin du contrat :

- solde versé en janvier de l'année n+1 : (effectifs réels n X forfait de rémunération voté par le Conseil communautaire) – (acompte n°1 + acompte n°2) – participation des familles aux journées et demi-journées (hors participation repas, sorties ou séjours).

Ainsi, la participation de Val de Garonne agglomération passerait pour l'ALSH de Fauillet à un montant de 28,70 € par journée enfants, dont sera déduite la participation des familles aux journées et demi-journées (hors participation repas, sorties ou séjours).

Ainsi, la participation de Val de Garonne Agglomération passerait pour l'ALSH du Mas d'Agenais à un montant de 30,23 € par journée enfants, dont sera déduite la participation des familles aux journées et demi-journées (hors participation repas, sorties ou séjours).

Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver la délibération suivante :

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**Approuve** l'avenant n°5, à la délégation de service public pour la gestion et l'animation des 2 accueils de loisirs sans hébergement de Val de Garonne Agglomération de Fauillet et du Mas d'Agenais tel que présenté en annexe pour chaque convention.

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et notamment les avenants correspondants,

<b>Résultat du vote</b>	
<i>Votants</i>	<b>67</b>
<i>Pour</i>	<b>67</b>
<i>Contre</i>	<b>/</b>
<i>Abstention</i>	<b>/</b>

**Publication / Affichage**  
Le 1/10/2014

**Notification**  
Le

Fait à Marmande, le 25/09/2014

Pour Le Président de Val de Garonne Agglomération empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice Président

**M. Dante RINAUDO**